



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1. Débitrice: **BCF Construction SA**, Ch. du Canal 20,  
1897 Les Evouettes, Port-Valais
2. **Remarques:** Dans la liquidation susmentionnée, sont déposés à l'Office des Faillites dès le 06 juillet 2012 :
  1. l'inventaire
  2. l'état de collocation
  3. la décision de l'administration de la faillite :
    - a) de ne pas introduire action en justice contre les personnes qui ont coopéré à la fondation, les associés-gérants et les contrôleurs, art. 752 et ss CO ;
    - b) de renoncer à contester une compensation de créance.  
Un délai de dix jours dès la présente publication est imparti aux créanciers pour :
      1. porter plainte contre les opérations d'inventaire.  
Un délai de vingt jours dès la présente publication est imparti aux créanciers pour :

Office des Faillites de Monthey D. Gillabert, Préposé  
1870 Monthey

00787543

